

Paris, le 13 février 2013

Vivendi conteste vigoureusement l'assignation de Lagardère

Vivendi annonce qu'il a été assigné devant le Tribunal de commerce de Paris par Lagardère Holding TV, filiale du groupe Lagardère, actionnaire à 20 % de Canal+ France. Le groupe Lagardère prétend que la convention de centralisation de trésorerie conclue entre Canal + France et sa maison mère Groupe Canal+, filiale à 100 % de Vivendi, est nulle dans la mesure où elle constituerait une convention réglementée n'ayant pas été préalablement approuvée par le Conseil de surveillance. Le groupe Lagardère demande en conséquence la restitution, sous astreinte, par Groupe Canal+, de l'intégralité de l'excédent de trésorerie que Canal+ France lui a confié en application de ladite convention, soit la somme de 1.603.872.436 euros.

Vivendi conteste formellement les allégations du groupe Lagardère quant à la nature de cette convention de trésorerie qui constitue une convention courante conclue à des conditions normales, ne nécessitant pas d'approbation préalable du Conseil de surveillance de Canal+ France.

Vivendi est d'autant plus surpris par cette assignation que Lagardère Holding TV a expressément approuvé cette convention dans le cadre de la création de Canal+ France en 2007, qu'elle ne l'a jamais, jusqu'à présent, contestée lors de ses tacites reconductions, et que les Commissaires aux comptes de Canal+ France considèrent, depuis l'origine de la société, que la convention de trésorerie n'est pas une convention réglementée.

Vivendi considère qu'il s'agit d'une tentative de déstabilisation mise en œuvre par le groupe Lagardère afin de le forcer à racheter sa participation dans Canal+ France.

Vivendi n'entend pas se laisser intimider par ces manœuvres abusives qui portent atteinte à son image et fera valoir tous ses droits. Le groupe a demandé à ses avocats de déposer des plaintes en abus de procédure et réclamera les dommages et intérêts qu'il est en train d'évaluer.

A propos de Vivendi

Vivendi est au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs. Vivendi réunit le numéro un mondial des jeux vidéo (Activision Blizzard), le numéro un mondial de la musique (Universal Music Group), le numéro un français des télécoms alternatifs (SFR), le numéro un marocain des télécoms (Groupe Maroc Telecom), le numéro un des opérateurs haut débit alternatifs au Brésil (GVT) et le numéro un français de la télévision payante (Groupe Canal+). En 2011, Vivendi a réalisé un chiffre d'affaires de 28,8 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,95 milliards d'euros. Le groupe compte plus de 58 300 collaborateurs. www.vivendi.com

Avertissement important

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.